

Examens de Médecine tropicale

<https://u-bordeaux2-medtrop.org/1277-examens-de-medecine-tropicale.html>

Année universitaire 2024-2025

CONVOCAATION AUX EPREUVES

Capacité de Médecine Tropicale 1^{ère} année – CapaMT1
DU Médecine Tropicale dans les pays de l'Océan Indien – MTOI
DIU Santé et Tropiques, Médecine et Hygiène Tropicales - STMHT
selon votre inscription à l'Université de Bordeaux

Vous êtes convoqué(e) aux épreuves écrites, muni(e) impérativement de votre carte étudiant(e) justifiant de votre inscription à l'Université de Bordeaux ainsi que d'une pièce d'identité récente

Dates et horaire des épreuves

Session1 le mercredi 28 mai 2025 - Session2 (rattrapage) le mercredi 10 septembre 2025

Horaire : début des épreuves à 13h00 (heure de France métropolitaine)

Présence des candidats attendue à partir de 12h30. Fermeture de la salle à 12h50.

Lieu des épreuves : Les épreuves sont organisées en présentiel

Choix 1. A l'Université de Bordeaux, sur le site de Carreire :

146 rue Léo Saignat - Bordeaux cedex (à côté de l'Hôpital Pellegrin CHU de Bordeaux)
Salle d'examen précisée ultérieurement

Choix 2. En Centres d'Accueil (précisions sur notre site web rubrique examens) **sous réserve de validation** par le Service de Médecine Tropicale et par la Scolarité de l'Université de Bordeaux **impérativement avant mi-mars.**

Composition : Sujets et Durée

DIPLOMES UNIVERSITAIRES EN MEDECINE TROPICALE - DU MTOI & DIU STMHT :

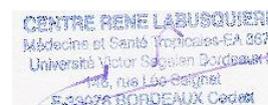
Deux sujets (Cas cliniques ou QRM) - Examen en 2 heures (13h00 à 15h00)

CAPACITE EN MEDECINE TROPICALE - CapaMT1 :

Trois sujets (Cas cliniques ou QRM) - Examen en 2 heures 30 (13h00 à 15h30)

Surveillants / Responsables pédagogiques

Dr Duvignaud et/ou collaborateur / Responsables des Formations Pr Malvy & Dr Duvignaud
Centre René Labusquière - Service de Médecine Tropicale à l'Université de Bordeaux



Rappel du déroulement d'une épreuve

Aucun autre document que ceux remis par le surveillant (copie contenant les sujets et quelques feuilles de brouillon) n'est accepté sur la table du candidat (il en est de même pour tout objet dans la salle permettant une communication extérieure tel que le téléphone ou l'ordinateur portable). Le candidat note son nom, prénom et sa formation en première page de sa copie avant de débiter l'examen. A la fin de l'épreuve, le candidat remet ses copies au surveillant et signe le procès-verbal justifiant de sa présence.